



# MA

# Moniteur d'atelier



Porté par l'IRTS Montpellier, en co-portage avec : **Afpa**  
 sur 2 sites : IRTS Montpllier et IRTS Perpignan

**Titre de Moniteur d'Atelier (TMA), en milieu de travail protégé, en ESAT ou en EA ; niveau 4**

**En 1 an**

**En reconversion professionnelle, en situation d'emploi, en apprentissage**

**Titre délivré par la CNPE-FP de la branche sanitaire et médico-sociale à but non lucratif**

**COF**  
 Pour votre accompagnement personnalisé

Conseil Orientation Financement  
 conseil.formations@faire-ess.fr

**+ 95%**  
 de réussite  
 chaque année

Rencontres, Visio,  
 Portes ouvertes...  
 À retrouver sur faire-ess.fr

## Le métier

Le Moniteur d'atelier (MA) est amené à travailler avec des personnes en situation de handicap physique, psychique, intellectuel, sensoriel et/ou d'exclusion sociale. Ses mission sont d'assurer la production de biens et de services comme support à l'accompagnement, au développement, à l'accès à l'autonomie, à l'épanouissement de la personne et/ou l'insertion dans le monde ordinaire. Il est amené à gérer la complexité générée par ses différentes missions, auprès d'un public diversifié et parfois imprévisible et dans un environnement économique de plus en plus concurrentiel.

Ses activités s'exercent autour de trois grands axes :

- L'accompagnement des travailleurs handicapés au sein d'une équipe pluri-professionnelle.
- L'animation et l'organisation de la production de biens et de services.
- La gestion et le développement des compétences individuelles.

“ *Un métier alliant technique et relation d'aide* ”

**+ 95%**  
 d'insertion pro  
 à 3 mois

## Domaines d'activités

Ce titre s'adresse exclusivement à des professionnels en exercice ou souhaitant exercer en ESAT (Etablissements et services d'aide par le travail), on en EA (Entreprises adaptées).

## La formation

THEORIQUE (420 h.) ET PRATIQUE (105/1085h.)

### formation pratique

- Pour les personnes en situation d'emploi : **105 h.** dans un ou deux autres établissements différents du lieu d'emploi.

- Pour les demandeurs d'emploi ou personnes en reconversion : 31 semaines soit 1085 h. dans les fonctions de MA au sein d'un ESAT ou d'une EA (**105 h.** (stage court) + **980 h.** (stage long))

### formation théorique

420 h. en 3 blocs de formation :

Bloc 1

#### Accompagnement des travailleurs handicapés

168 h.

Accueil intégration et suivi des personnes accueillies  
Travail au sein d'une équipe pluri-professionnelle

Bloc 2

#### Animation, organisation et gestion de production

126 h.

Animation d'une équipe  
Gestion de la production ou de services d'une équipe

Bloc 3

#### Développement et gestion des compétences individuelles

126 h.

- Identification des compétences et accompagnement de leur développement et des démarches de reconnaissance ou de validation des acquis  
- Organisation et mise en œuvre de la formation en situation de production

### L'équipe

Une équipe pluri-professionnelle au service de toutes et tous : Pédagogique, Administrative, Logistique, Informatique, Qualité, Communication, Mission Handicap, Mission Relations internationales

#### Objectifs de la formation

- Construction d'un positionnement professionnel adapté à l'exercice d'un MA en ESAT ou en EA.
- Réussite à l'acquisition du Titre de MA en milieu de travail protégé.

#### Modalités d'évaluation

Une évaluation finale des compétences à l'appui d'un dossier support écrit et d'un temps de soutenance orale devant un jury.

#### Méthodes pédagogiques mobilisées

- Les méthodes utilisées sont variées, en présentiel et en distanciel, magistrales et /ou participatives, en grand collectif et en petits groupes de travail.
- Une visite d'établissement est systématiquement organisée.
- Réalisation de supports vidéo.

## Pour candidater

Expérience professionnelle d'un métier démontrant la maîtrise de compétences techniques.

La formation peut s'effectuer :

- En formation initiale
- En situation d'emploi en ESAT et en EA (en situation d'encadrement au moins à 80%)
- En apprentissage

#### Modalités d'accès

**Pré-requis** : Une expérience en ESAT ou en EA, une période de situation en milieu professionnel de 15 jours et une maîtrise technique d'une activité professionnelle.

**Important >** Les demandeurs d'emploi et personnes en reconversion doivent effectuer en amont de la formation une période d'immersion professionnelle dans un ESAT ou une EA de 15 jours, laquelle donnera lieu à une appréciation de l'établissement d'accueil, à joindre au dossier de sélection (se renseigner auprès de votre conseiller Pôle Emploi sur la Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)).

**Voies d'accès** : Se reporter au site web, en fonction des sites de formation.

**Délai d'accès** : Se reporter au site web, plusieurs sites de formation avec des rentrées échelonnées.

**Allègements** : Les titulaires du Certificat de Qualification aux Fonctions de Moniteur d'Atelier (CQFMA) sont automatiquement allégés du Bloc 1. Les titulaires du titre d'Encadrant Technique d'Activités d'Insertion par l'Economique (ETAIE) sont automatiquement allégés des Bloc 2 & 3.

**Coûts** : se reporter au site web

#### Calendrier

Rentrées échelonnées, en fonction des sites de formation.

#### Apprentissage

Depuis janvier 2020, ouverture à l'apprentissage de toutes nos formations diplômantes en travail social (tous niveaux) avec le Centre de Formation des Apprentis de l'Intervention Sociale (CFA IS).



## + d'infos

[conseil.formations@faire-ess.fr](mailto:conseil.formations@faire-ess.fr)

[www.irtsmontpellier.fr](http://www.irtsmontpellier.fr)



porté par l'irts Montpellier

1011, rue du pont de Lavérune. CS70022.  
34077 Montpellier cedex 3.  
04 67 07 02 30 / [irtsmontpellier@faire-ess.fr](mailto:irtsmontpellier@faire-ess.fr)



Nos campus et formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toute adaptation, nous contacter

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°913 401 906 34. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat